

AXE N° 2 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS

Ce livret a pour objet de vous présenter les actions de **l'axe n° 2 "Accompagner les personnes tout au long de leur parcours"**, après un travail de structuration et de synthèse des 90 fiches actions issues des travaux des participants au sein de sept groupes de travail thématiques :

- * Accès culture, loisirs, sports et transports
- * Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- * Maintien à domicile
- * Accueil familial
- * Personnes handicapées vieillissantes
- * Structures d'hébergement collectif pour personnes âgées
- * Structures d'hébergement collectif pour personnes handicapées

Il regroupe les actions visant à accompagner les personnes de l'entrée à l'âge adulte à la fin de vie, avec une volonté de lutter collectivement contre :

- * Les ruptures lors du passage de l'enfance / adolescence handicapée vers l'âge adulte. Il est à noter que l'enfance / adolescence handicapée relève de la compétence de l'agence régionale de santé (ARS) à travers un schéma dédié. Néanmoins, des actions de cet axe visent à apporter des pistes de solutions notamment pour l'entrée dans la vie professionnelle et l'entrée dans des établissements pour adultes handicapés
- * Les ruptures lors de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap
- * Les ruptures suite à une hospitalisation
- * Les ruptures suite à un maintien à domicile devenu impossible pour la sécurité de la personne
- * Les admissions en urgence dans les établissements
- * L'isolement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

L'accompagnement recouvre plusieurs composantes qui visent notamment à :

- * Appréhender l'environnement global de la personne qui constitue un élément d'ancrage sécurisant et qui lui rappelle qui elle est (le quartier et sa vie sociale, le logement, les habitudes de vie, etc.)
- * Inclure socialement (accès aux loisirs, à la culture, aux transports, etc.)
- * Insérer professionnellement les travailleurs handicapés
- * Bien vieillir, notamment à domicile, c'est-à-dire vivre dans les meilleures conditions le plus longtemps possible
- * Mettre en œuvre son projet de vie en donnant du sens à sa vie, en réalisant ses attentes, ses envies en fonction de sa propre expérience et de son cheminement de vie
- * Lutter contre la maltraitance. *La maltraitance renvoie à "une diversité de situations allant de la négligence à la violence: brutalités, sévices, infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation ou violation de droits...". Dans 60 à 70 % des cas, "la maltraitance se fait en ignorance de cause" d'après le Dr Bernard Duportet, président de l'association française pour la bientraitance des aînés et des handicapés (AFBAH)*
- * Mieux anticiper son entrée et sa vie en établissement.

